

Conseil Municipal
du jeudi 15 novembre 2018

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Coignard, Désiles, Drouineau, Rapicault, Ms Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Lecomte, Ledru.

Absents excusés :

Maryline Gervais, procuration à Christelle Désiles

Bruno Aim, procuration à Caroline Coignard

Thierry Faucher, procuration à Maurice Buon

1. Taxe d'aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive

Suite au courrier de la Préfecture en date du 30/08/2018, le Conseil Municipal a jusqu'au 30 novembre 2018 pour délibérer sur l'augmentation éventuelle de ces taxes. Pour rappel, la TA a été instaurée en 2014 à Soulitré. Elle est, pour la commune, de 1% pour le secteur campagne et de 2% pour le secteur bourg. Elle est de 1.8% pour le département et de 0.40 % pour la RAP.

Depuis le début de l'année, la TA a rapporté 3075,15 € à la commune.

Pour information, la TA d'Ardenay est de 2% sur l'ensemble de la commune. Celle de Nuillé est aussi de 2%.

Le Conseil Municipal décide à la majorité avec deux abstentions de porter le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur toute la commune sans distinction de secteur.

2. Rapport sur l'eau

Catherine Drouineau présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2017. Veolia reste prestataire par convention jusqu'en 2020. Il y a 2836 abonnés au Syndicat du Jalais qui gère l'adduction d'eau potable pour la commune grâce à deux forages : Les Juppeaux et le Huchereau. Le rendement est de 83%. Les 17% restant concernent des fuites, les interventions des pompiers, les purges d'eau. En 2017, le syndicat a dû acheter 1839 m³ au syndicat de Bouloire. Le réseau représente 188.39 kms de linéaire. Le prix de l'eau est de 2,21€/m³. Il a subi une augmentation de 2% en 2019.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le rapport 2017.

3. Demande du collectif pour l'élévation d'un mur à la mémoire des déportés de la Sarthe.

Après consultation du collectif pour l'élévation du mur à la mémoire des déportés de la Sarthe, de nouvelles informations sont parvenues en mairie :

La liste des déportés comporte actuellement 1506 noms. Le Préfet a validé le projet. En juin, le collectif avait collecté 11 500€ sur les 30 000 nécessaires.

Les communes ont fait des dons de 50 à 100€. Le département participe pour 5000€ et le collectif espère que l'Etat participera pour 5000€ aussi.

A la majorité, avec une abstention, le Conseil Municipal vote une subvention de 100 €.

4. Devis Citeos pour une borne d'éclairage au carrefour de la chapelle

L'entreprise CITEOS propose une borne d'éclairage au carrefour de la chapelle pour un montant (fourniture et pose) de 1194,08H.T soit 1432.90 TTC.

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision au prochain conseil.

5. Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « enfance-jeunesse » avec les communes d'Ardenay-sur-Mérize, de Soultré et de Nuillé-le-Jalais pour l'année 2018

La Communauté de Communes demande de bien vouloir l'autoriser à signer une convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « enfance-jeunesse », pour l'année 2018, avec les communes d'Ardenay-sur-Mérize, de Soultré et de Nuillé-le-Jalais.

La commune d'Ardenay-sur-Mérize organise pour le compte de la communauté de communes, pour l'année 2018, les actions « enfance-jeunesse » suivantes : accueil périscolaire, accueil des petites vacances, accueil de loisirs des mercredis et accueil de loisirs d'été.

La commune d'Ardenay-sur-Mérize conventionne avec les communes de Soultré et de Nuillé-le-Jalais, pour l'accueil des enfants de Soultré et de Nuillé-le-Jalais.

Ces conventions prévoient une facturation de ces prestations de la commune d'Ardenay sur Merize aux communes concernées.

Afin d'identifier clairement les flux financiers entre les trois communes et la communauté de communes, notamment dans le contexte nouveau de fiscalité professionnelle unique, il est proposé une convention de prestation quadripartite, la communauté de communes remboursant les frais d'exercice de cette compétence individuellement à chaque commune et non plus seulement à la commune d'Ardenay-sur-Mérize, dans la mesure où chaque commune supporte effectivement une charge financière.

Cette convention annule et remplace la convention en date du 8 mars 2018 entre la commune d'Ardenay-sur-Mérize et la communauté de communes. » ;

le conseil municipal

-autorise la Communauté de Communes à signer une convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « enfance-jeunesse », pour l'année 2018, avec les communes d'Ardenay-sur-Mérize, de Soultré et de Nuillé-le-Jalais.

-autorise le maire à signer la nouvelle convention de gestion de services pour l'exercice 2018 de la compétence enfance jeunesse,

- autorise le maire à modifier le budget pour prévoir le remboursement des charges jeunesse, comme suit :

Compte 658 : + 4517.30€

Compte 7477 : + 4517.30€

Vote à l'unanimité

Divers :

-Suite à la réception en mairie d'un courrier de Me Fouquet Fontaine, le conseil municipal peut exercer son droit de préférence sur l'achat de deux parcelles de bois situées au Sablon (A262 A 487). Monsieur Housseau les a mises en vente. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence.

-Le Téléthon aura lieu cette année les 7 et 8 décembre. La randonnée passera cette année à 10h30 sur la commune.

-Déclaration d'Intention d'Aliéner : 16 grande rue. Monsieur Mary vend son logement. La commune renonce au droit de préemption urbain de la commune sur ces parcelles.

Réunions :

- Le 13 novembre a eu lieu le Conseil d'Administration du Centre Social. Michel Lecomte rapporte que concernant les ateliers d'insertion de Beillé, un bail emphytéotique a été signé avec Sarthe Habitat. Des travaux d'humanisation et de mise en sécurité vont être entrepris. L'ANAH à hauteur de 247 200 € et le Conseil Départemental à hauteur de 50 000 € financeront ces travaux.
- Le 8 novembre a eu lieu le Conseil d'Ecole. Mélanie Rapicault rapporte le vote de la fusion des trois conseils d'école. Les règlements intérieurs ont été modifiés en spécifiant que les parents doivent inscrire leur enfant à la Maison pour Tous même si l'enfant ne s'y rendra pas pour que la Maison pour Tous ait leurs coordonnées. En 2019, il y aura 27 petites sections. Il a été demandé un verrou dans la classe à l'école bleue, en cas d'intrusion.
- Comice Agricole : Réunion vendredi 16 novembre à St Mars pour les bénévoles de St Mars et le 30 novembre à 19h au commerce de Soultré. Une randonnée entre St Mars la Brière et Soultré serait organisée et une exposition à visiter serait mise en place. Tous les habitants sont les bienvenus à cette réunion.
- Le 28 novembre : Remise du prix « Villes et Villages Fleuris » à la Guierche de 14h à 17h.
- Plusieurs réunions sont prévues sur les circuits alimentaires de proximité :
 - Samedi 17 novembre de 14h30 à 15h30 : forum social local
 - Mercredi 5 décembre à Fillé sur Sarthe : Journée professionnelle de la restauration collective avec le Groupement pour l'Agriculture Biologique